

# CONSEIL MUNICIPAL DU 5 septembre 2011

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 SEPTEMBRE 2011 APPROUVE A L'UNANIMITE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DU 3 OCTOBRE 2011.

La séance débute à 19 heures 35 sous la présidence de Monsieur Pierre DUMAREST, Maire,

**Présents :** Patricia ALTHERR, Bérangère BAERISWYL, Christophe BRULHART, Claude CHAPPUIS, Pierre CUZIN, Eliane DALLEMAGNE, Anna DOUDOU, Pierre DUMAREST, Christian JOLIE, Jean-Charles MORANDI, Rachel NABAFFA, David PERAY, Frédéric PERICARD, René VERNAY.

**Absents ayant donné procuration :** Romy LASSERRE donne procuration à Patricia ALTHERR, à partir de 20h30.

**Secrétaire de séance :** Claude CHAPPUIS.

**Invitée :** Charlotte BREUILH.

**Date de convocation du Conseil Municipal :** 30 août 2011.

Claude CHAPPUIS accepte la fonction de secrétaire de séance.

**Approbation du compte rendu de la séance du Conseil municipal du 4 juillet 2011.**

Anna DOUDOU souligne qu'il faut enlever la négation « ne » de la page 8 dans la deuxième ligne du débat.

**Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.**

### RAPPORTS DES COMMISSIONS :

#### Commission finances (Jean-Charles MORANDI)

☛ Lecture des mandats et titres de juillet et août 2011.

#### Commission du personnel (Pierre DUMAREST)

La commission du personnel s'est réunie en juillet et en septembre 2011.

☛ Sabine LAURENCIN a été remplacée par Charlotte BREUILH. Elle a eu l'occasion de faire le point sur les affaires en cours avec sa remplaçante le 31 août 2011. Charlotte BREUILH a pris ses fonctions le 1<sup>er</sup> septembre 2011.

☛ Elodie SUZANNE est arrivée le 2 août 2011, Daniel BEAUFORT est arrivé le 1<sup>er</sup> septembre 2011. Ils possèdent tous les deux les permis poids lourds, c'est un bon choix.

Il n'y a pas d'autres réunions de prévues.

#### Commission voirie-travaux-bâtiments (Jean-Charles MORANDI)

La commission s'est réunie le 11 juillet 2011 et le 3 septembre 2011 sur le terrain.

Compte rendu de la commission su 11 juillet :

☛ Cimetière : Suite au compte rendu de Nicolas PASSI, il y avait eu des dégâts au cimetière, certainement causés par un animal. La commission a été sur le terrain, il n'y a plus de dégâts.

☛ Fibre optique : la fibre optique a été installée à l'école et à la Maison des sociétés. Ainsi le placard de la Maison des sociétés va pouvoir être aménagé pour la souris verte et fermé à clés. Une clé a été remise à l'association La Souris Verte.

☛ Mur en face de la boulangerie : Suite à la « découverte » d'un câble de 20000volts (qui aurait du être enterré à au moins 2,50 mètres et est en réalité à 0,80 mètres à certains endroits), les travaux ont été repoussé jusqu'au 28 juillet, date d'intervention d'EDF qui a installé un groupe électrogène et a rallongé le câble.

☛ Passage d'une convention avec le SIEA : cette convention reprendrait l'ensemble des compétences liées aux points lumineux sur la commune (300 points). Cela comprendrait la consommation, la maintenance, l'échange systématique des ampoules, le tout pour un coût de 56 euros annuel par point. Il doit y avoir, ce jour, une délibération sur ce point du Conseil Municipal.

☛ Refus par la commission de louer une nouvelle travée aux hangars Nabaffa.

☛ Points à temps : dans toute la commune pour deux ou trois jours.

☛ Travaux sur chemin des Carres : vu le coût prévu supérieur à 15000 euros, il est proposé de faire comme la dernière fois, attendre fin septembre les vendanges et les différentes récoltes afin de voir l'état de la route.

☛ Début des travaux de signalisation au sol : passages piétons sur la départementale, cheminements piétonniers.

☛ Décision de changer tous les tubes fluorescents à l'école : cela a été fait.

☛ Fontaine à eau chez les filles, à l'école : précédemment installée chez les garçons, cette installation est en débat, la directrice est contre mais la sous commission bâtiment était pour. Cet achat avait été programmé au budget. Jean-Charles MORANDI propose que le Conseil Municipal prenne la décision en votant. Anna DOUDOU demande qui a demandé une fontaine. Jean-Charles MORANDI répond que cela a été demandé par la commission. La première a été faite il y a deux ans. Anna DOUDOU en conclue que ce ne sont pas les parents qui en ont fait la demande. Jean-Charles MORANDI précise que chez les filles, sans ce système, les enfants boivent au robinet de prise d'eau consacré au nettoyage. Il précise aussi que le prix prévu au budget était de 1200€, alors que le prix réel est de 800€. Pierre DUMAREST demande à ce que

l'assemblée vote. L'assemblée décide à la majorité de voter pour la mise en place de cette fontaine (8 voix pour, 5 voix contre, 2 abstentions).

☛ La vitrine du cimetière et celle pour le plan de Challex à côté de la Halle avaient été commandées en juillet. La vitrine du cimetière est obligatoire pour afficher son règlement, elle est aujourd'hui installée. La vitrine à côté de la Halle a elle aussi été installée.

☛ Chemin VUAGNAUX : en attente de la fin des travaux.

☛ Chemin du moulin : Jean-Charles MORANDI explique que nous avons encore reçu un courrier. Cela fait trois en tout. Un enfant a failli s'y faire écraser. René VERNAY a rencontré les habitants qui lui ont expliqué que de nombreux véhicules passaient à une grande vitesse durant toute la journée. La commission en a discuté en juillet, elle avait opté pour un panneau « attention enfants » dans le sens Pougny/Moulin. Claude CHAPPUIS a proposé d'installer une barrière/cunette d'autoroute avant le goudron, à la réunion sur le terrain du 3 septembre, cela ferait ralentir. Il montrera une réalisation de ce type à la prochaine commission voirie qui prendra une décision définitive.

☛ Demande de deux habitants de la rue St Maurice de faire une réunion : le rendez-vous sera pris à la fin du conseil pour les rencontrer.

☛ Déplacement de la bouteille de gaz de la salle des fêtes : l'entreprise du premier devis a été recontactée, installation en septembre.

☛ Prise d'air de la chaudière à la Halle : en discussion

☛ Jeux d'enfants : deux devis. Pour ce qui est des barrières de l'école, elles seront installées en lieu et place des séparateurs de voies. Elles devront pouvoir être manoeuvrées pour l'accès pompier. Les documents relatifs à cela n'ont pas encore été reçus. Eliane DALLEMAGNE confirme que c'est en cours.

☛ Présentation du projet de la rue de la CRAZ : Jean-Charles MORANDI montre le plan et la proposition complète de l'entreprise (chicanes, trottoirs, plateau ralentisseur, juliennes, rond point). La commission a voté, les chicanes ont été refusées avec 2 voix pour et 8 voix contre. Les trottoirs ont été acceptés avec 7 voix pour et 3 voix contre. Les juliennes ont été refusées avec 1 voix pour, 1 abstention et 8 voix contre. Le géomètre avait proposé un rond point, au cas où il resterait des crédits, il a été refusé avec 4 voix pour et 6 voix contre. En ce qui concerne le plateau ralentisseur, la commission n'a pas réussi à se mettre d'accord avec 5 voix pour et 5 voix contre. Jean-Charles MORANDI pense que c'est au conseil municipal de voter pour trancher. Il précise que c'est la seule chose pour faire ralentir les usagers. Patricia ALTHERR demande le coût réel. Pierre DUMAREST répond qu'il lui semble que c'est 150000€. Jean-Charles MORANDI explique que le devis n'est pas encore arrivé mais qu'il y a une enveloppe à respecter pour ces travaux et qu'elle est en effet de 150 000 euros. Le maire précise qu'en 2006, la DDE avec un plateau surélevé était moins cher. Christophe BRULHART propose de mettre 4 stops.

Pierre DUMAREST demande à ce que l'assemblée prenne une décision concernant ce plateau et fait procéder au vote. Le plateau est accepté à la majorité avec 9 voix pour et 6 voix contre.

Le débat continue. Anna DOUDOU affirme que l'objectif de ce projet est la réfection de la chaussée mais aussi de faire ralentir. Jean-Charles MORANDI note que de nombreux enfants passent par cette rue. Bérangère BAERISWYL demande s'il serait possible de remettre des zébras ou damiers. Il est aussi précisé que la réfection de la chaussée se fera jusqu'au clos des menuisiers. Pierre CUZIN précise qu'il existe une loi comme quoi les cyclistes et les piétons sont prioritaires. Jean-Charles MORANDI précise que ces travaux se feront dans la fourchette budgétaire qui est de maximum 150000€.

### **20H30, interruption de séance. Sortie de Romy LASSERRE qui donne procuration à Patricia ALTHERR.**

#### **Reprise du Conseil Municipal à 20h32.**

Compte rendu de la commission du 3 septembre :

☛ Passages protégés : la DDE a choisi les emplacements.

☛ Déplacement route de la Plaine : Il y a des problèmes au niveau du pont ferroviaire de la Plaine et la vitesse excessive (courrier d'un habitant). Il n'y a qu'un panneau indiquant des virages sur 3kms. Un panneau pourrait être installé afin de signaler le premier virage dangereux. Il y a une réelle interrogation sur la sécurité de la route de la Plaine mais aussi de la rue du château.

☛ Chemin du moulin : les rustines sont à faire. Le devis est à venir

☛ Déplacement chemin de Carres, Marongy et Mucelle pour les travaux de point à temps : ces trois endroits ont utilisé tout le crédit qui était prévu, seule la moitié sud de la commune a pu être faite. Le chemin des Carres et le reste de la commune seront à voir après les vendanges.

☛ Mur de soutien du parking du bar-restaurant : il a fallu combler en terre entre le hangar et le mur.

☛ Vestiaire du foot : David PERAY explique qu'il faut installer une paroi car pour la nouvelle saison, il y aura trois arbitres officiels. Or, il n'y a qu'un seul vestiaire, la paroi permettrait ainsi de libérer deux douches supplémentaires pour les arbitres. Il n'y a pas le choix, le district accorde un délai. C'est lié à la montée du club. Le devis a été fait en M1, c'est plus cher qu'en M2. Jean-Charles MORANDI souligne que le vestiaire est dans un ERP, il est donc important de rester dans les normes. Il faut vérifier quelles sont les normes nécessaires. David PERAY ajoute qu'à Péron, il y a des bungalows.

Anna DOUDOU ajoute que ce projet de vestiaire est donc pour les arbitres. Jean-Charles MORANDI ajoute que cela n'a pas été budgété, il faudra le prendre dans les dépenses imprévues. Le Maire propose de voter pour ou contre ce projet. L'assemblée, à l'unanimité décide d'installer cette paroi dans les vestiaires.

### **Sous Commission chemin ( Christian JOLIE)**

☛ Travaux du sentier Corbière : des barbelés avaient été installés pour filtrer les engins mécaniques. Ils étaient temporaires et seront remplacés par un portillon pour piéton.

☛ La Commission travaille toujours sur la liste des chemins, pour l'élaboration du PDIPR. La commission pense pouvoir les présenter sur un plan de cadastre, pour le Conseil municipal de novembre 2011. Christian JOLIE en profite pour remercier les membres de la commission, ainsi que Michel DURAFOR pour son aide.

☛ Lors du Conseil municipal de juillet, le Conseil municipal avait accepté l'idée de réunir un groupe de travail, pour étudier la problématique des places de parking sur la commune. Christian JOLIE avait proposé de fixer une date lors du Conseil municipal de septembre. Christian JOLIE propose le 26 septembre à 18H30 et le 29 septembre à 20H.

Jean-Charles MORANDI ajoute que les lettres concernant les parkings de la rue des écoles ont été envoyées aux habitants des immeubles des Jardins de mon grand-père.

Bérangère BAERISWYL et Eliane DALLEMAGNE pensent qu'il faut prendre du recul et peut-être voir plus tard. Christian JOLIE propose de reculer d'un mois les dates de réunion. Le Conseil municipal est d'accord.

La commission voirie se réunira le mardi 20 septembre 2011 à 18H30 et la commission bâtiments se réunira le 12 septembre 2011 à 18H30.

### **Commission Salle des Fêtes (Patricia ALTHERR)**

La commission s'est réunie le 12 juillet 2011 et le 25 juillet 2011

☛ La commission a choisi entre 4 hypothèses de la SEMCODA. L'hypothèse numéro 2 a été choisie. Ils ont choisi de diminuer des surfaces de salles. Le programme du maître d'ouvrage a subi quelques corrections. Il y a un nouveau synoptique avec des changements légers.

☛ Christian JOLIE demande où en est la discussion d'une présentation du projet aux habitants ? Pour Christian JOLIE, il reste son financement à ficeler, et fixer une rencontre avec les responsables des associations. Le maire lui répond que pour débiter, il faut des plans et un architecte, sans lesquels on ne peut débattre du projet. Anna DOUDOU pense que c'est au conseil municipal de décider de ce qu'il veut faire. Il doit défendre son projet ; le conseil municipal a été élu pour représenter le peuple. Christian JOLIE pense qu'on a déjà enclenché quelque chose et que s'il y a des modifications plus tard, elles coûteront plus d'argent. Patricia ALTHERR ajoute qu'on a déjà procédé ainsi pour le commerce. Pierre DUMAREST ajoute que de toute façon, il faut des plans. Pierre CUZIN ajoute que l'important c'est d'en parler. Jean-Charles MORANDI dit que la commission travaille sur des plans et que l'on pourra les bouger, que nous serons tenus par une enveloppe et pas par les coûts. Claude CHAPPUIS dit qu'il faut une belle salle des fêtes. On ne fait pas des petites salles pour faire plaisir aux associations. Il ne faudrait pas sortir avec une salle des fêtes en carton. Bérangère BAERISWYL répond que l'on s'était mis d'accord sur une belle salle des fêtes. Patricia ALTHERR répond qu'il n'a pas été touché à la salle principale. Bérangère BAERISWYL ajoute que l'on a vu large sur les salles d'à côté. Patricia ALTHERR ajoute que la commission avait vu large et qu'il n'a pas été rogné sur la salle principale. Les petites salles seront mutualisées. Rachel NABAFFA ajoute que les associations sont d'accord pour partager.

### **Commission Bibliothèque (Anna DOUDOU)**

☛ Rencontre avec la représentante du Conseil Général qui a donné des conseils pour l'intérieur du bâtiment. Il a été retenu l'idée d'une bibliothèque sur deux niveaux. Cela est concevable pour cette dame, elle a convaincu les membres de l'association. Ainsi, le programme d'aménagement intérieur a été envoyé au CAUE. Le dossier est toujours en cours d'étude.

☛ Prochaine réunion de la commission le 6 septembre 2011 et rencontre avec le CAUE le 16 septembre 2011.

### **Commission urbanisme (Pierre DUMAREST)**

Réunion du 9 août 2011 :

	<b>Nature des travaux / Divers</b>	<b>Décisions</b>
<b>Permis de construire/d'aménager</b>		
PC 11B0010 BARON	Maison individuelle LT Terrasses de Challex – Lot 7	Avis réservé : - fournir les pièces manquantes - corriger le plan masse qui comporte des inexactitudes sur les mesures - préciser le système d'infiltration des eaux pluviales mis en place.
PC 11B0011 BAUMONT	Maison individuelle LT Terrasses de Challex – Lot 6	Avis réservé : - fournir les pièces manquantes - façade sud-ouest : problème de la distance de la construction par rapport aux limites séparatives - préciser la pente de la rampe d'accès - préciser le système d'infiltration des eaux pluviales mis en place.
PC 11B0012 MEIJER	Maison individuelle LT Terrasses de Challex – Lot 4	Avis réservé : - indiquer la courbe du terrain fini sur les plans de façade et de coupe

		- préciser la pente de la rampe d'accès
PC 11B0013 VUILLERMOZ- PONS	Maison individuelle LT Terrasses de Challex – Lot 8	Avis réservé : - fournir les pièces manquantes - préciser la capacité du puit d'infiltration - fournir un échantillon pour la couleur de la façade
PC 11B0014 ESTEVEVES	Maison individuelle LT Terrasses de Challex – Lot 5	Avis réservé : - fournir les pièces manquantes - préciser la pente de la rampe d'accès - préciser le système d'infiltration des eaux pluviales mis en place.
PC 11B0015 COUAILLES	Maison individuelle LT Terrasses de Challex – Lot 9	Avis réservé : - fournir les pièces manquantes - préciser la pente de la rampe d'accès - préciser le système d'infiltration des eaux pluviales mis en place.
<b>Déclaration préalable</b>		
DP 11B0022 VUAGNIAUX	Pose panneaux photovoltaïques (POS zone UB)	<b>Avis favorable mais Mr VUAGNIAUX a changé d'avis sur la pose de ses panneaux.</b>
<b>Déclaration d'intention d'aliéner</b>		
DIA 11B0014 CPI Bis	Terrasses de Challex – Lot 5 (PLU zone 1AU)	<b>Non préemption</b>
DIA 11B0015 CPI Bis	Terrasses de Challex – Lot 4 (PLU zone 1AU)	<b>Non préemption</b>
<b>Divers</b>		
BUFF Jacques	Problème implantation du garage En raison des règles d'urbanisme applicables en zone UB, et pour des raisons de sécurité, la construction doit être implantée en retrait de 4 mètres par rapport à l'emprise publique.	
JEAVONS Jill	Modification d'ouverture par rapport à une Déclaration préalable antérieure Avis favorable	

☞ Affaire FURNON : Pierre DUMAREST revient ensuite sur le cas de Monsieur FURNON et de l'affaire de la coupe des arbres illicite. On avait continué la procédure, elle a été classée sans suite. Le Maire explique qu'il a pris contact avec Etienne Blanc pour trouver un avocat spécialisé dans cette affaire et pourquoi pas la poursuivre. Il propose au Conseil Municipal de décider s'il continue ou pas la procédure et de voter.

Claude CHAPPUIS demande combien cela va-t-il coûter à la commune. Pierre DUMAREST lui répond que cela coûtera entre 1500 et 2000€. Pierre CUZIN dit qu'il n'avait à couper que les arbres en mauvais état et demande qui a envoyé les coupes et les plans ? Pierre DUMAREST répond que c'est lui-même. Frédéric PERICARD ajoute qu'en effet, on ne doit pas laisser faire cela. Pierre CUZIN ajoute qu'il ne faut pas lâcher la replantation. David PERAY dit que c'est de l'acharnement. Christophe BRULHART ajoute que Monsieur FURNON, a quand même fait gagner 40000€ à la commune.

☞ Affaire GAY : Pierre DUMAREST dit qu'il y a toujours des problèmes, que le dossier est en attente et en recours à la Cour de Cassation. Bérangère BAERISWYL demande quel sera le résultat, Pierre DUMAREST lui répond qu'il pourra peut-être faire ses 22 appartements.

☞ Affaire NEY : Le problème va passer en octobre devant le procureur.

### **Commission commerce (Eliane DALLEMAGNE)**

☞ Eliane DALLEMAGNE explique que le matin même, il y a eu une réunion du chantier, tout le monde était là sauf l'électricien. Tout le monde s'engage à avoir terminé le chantier pour le 12 septembre sauf lui.

☞ Dans l'attente d'un rapport de l'APAVE

☞ L'exploitation est un bon succès, mais il y a eu des plaintes concernant les bruits nocturnes. Eliane DALLEMAGNE a pris contact avec un acousticien pour réguler cela.

☞ L'inauguration doit être préparée, Eliane DALLEMAGNE propose une réunion le 12 septembre à 19H30.

☞ Rachel NABAFFA dit qu'il y a trop de bruit jusqu'à 1h du matin et que c'est invivable. Bérangère BAERISWYL ajoute que ce n'est pas possible, que des mauvais matériaux ont été utilisés. Jean-Charles MORANDI et David PERAY disent qu'on en avait parlé. Bérangère BAERISWYL dit qu'il y a le même problème à Collonges avec le restaurant *le mal assis*, on ne s'entend pas parler à l'intérieur ni à l'extérieur. Les gens sont très tolérants, ils veulent qu'on vienne constater, il paraît que c'est infernal. Rachel NABAFFA ajoute que les jeunes fument jusqu'à 3h du matin. Eliane DALLEMAGNE dit que c'est pourtant sympathique d'avoir une animation dans le village. Rachel NABAFFA répond qu'il faut trouver une solution. Pierre CUZIN dit qu'il existe des lois. Pierre DUMAREST répond que oui, jusqu'à 1h du matin. Frédéric PERICARD ajoute qu'il faut régler le problème d'extérieur. Rachel NABAFFA dit qu'il faut fermer plus tôt la semaine, à 22h et qu'elle subit le bruit et le voisinage. C'est le bazar, les gens manquent de respect. Christian JOLIE dit que les clients du bar doivent comprendre la proximité des habitations et qu'il faut que les clients comprennent qu'ils devront parler moins fort. Rachel NABAFFA lui répond que les gens alcoolisés ne maîtrisent plus rien. Bérangère BAERISWYL dit qu'il faut commencer à faire venir les gendarmes. Pierre DUMAREST ajoute que dès le 12 septembre, le bar-restaurant aura des

horaires différents. Jean-Charles MORANDI ajoute à cela que les jeunes auront alors repris l'école. Rachel NABAFFA répond qu'il faudrait tendre des bâches pour absorber le son dans un premier temps. Il faut réguler cela et les horaires de fermeture. Les voisins parlent même de revendre leur maison. Les gens ont assez patienté. Claude CHAPPUIS parle d'un possible dialogue avec Mr PERY. Bérangère BAERISWYL ajoute que Mr PERY ne peut pas tout faire. David PERAY, Frédéric PERICARD et Pierre DUMAREST disent qu'il faut faire venir un spécialiste. Rachel NABAFFA dit qu'il faut réglementer les horaires en attendant de trouver une solution.

☞ Bérangère BAERISWYL ajoute qu'un pot de fleur a été cassé durant les travaux du commerce, il faudra le remplacer.

☞ Frédéric PERICARD demande ce qu'il en est des artisans pour la salle des fêtes. Il demande si l'on prend les moins disants. Pierre DUMAREST lui répond qu'il y aura une commission d'appel d'offres, le maître d'ouvrage prendra en compte le coût et le staf technique. Frédéric PERICARD dit que le commerce était pourtant un bon projet. Christophe BRULHART demande si des factures ont été bloquées. Jean-Charles MORANDI répond qu'il a été payé ce qui avait été fait.

☞ Jean-Charles MORANDI explique qu'il faut trouver un nom à la traboule qui a été construite à l'aide des subventions de la Fondation du Patrimoine. Il faudra aussi faire venir un géomètre pour la classer dans le domaine public. Eliane DALLEMAGNE propose de lui donner le nom de la « Traboule du vigneron ». Jean-Charles MORANDI dit qu'avant on avait parlé de la « Traboule de la Treille ». Pierre DUMAREST ajoute qu'il faudra respecter les dimensions de la plaque à installer. L'assemblée parle d'un autre nom possible la « Traboule du jardin ». Jean-Charles MORANDI dit qu'une vigne vierge va la décorer. Eliane DALLEMAGNE explique que cette décoration est pour l'inauguration. Frédéric PERICARD propose « la Traboule challaisienne ». Christian JOLIE propose qu'on vote la proposition de Eliane DALLEMAGNE et de faire attention car c'est un nom pour la postérité, il faut prendre le temps d'y réfléchir. Le maire propose de commencer à voter. Le nom de « La traboule du vigneron » est validé par l'assemblée à la majorité avec 8 voix pour, 3 voix contre et 4 abstentions.

#### **Commission communication (Christian JOLIE)**

☞ Petit challaisien de septembre : Christophe BRULHART informe qu'il n'y aura pas de vente de jus de pomme c'est une erreur, tout comme la mauvaise date du conseil municipal.

☞ La commission travaille sur une brochure d'accueil des nouveaux arrivants. La prochaine réunion sera le 22 septembre à 20h. Christian JOLIE sollicitera les observations du Conseil Municipal.

#### **Commission Education (Anna DOUDOU )**

☞ Anna DOUDOU explique que la rentrée s'est déroulée sans problème. Il y a une remplaçante pour Mme COELHO. Il y a 116 enfants et les mêmes divisions.

☞ Il y a un problème de numéro de téléphone à l'école. Il existe un numéro en 09 et un autre en 04. Jean-Charles MORANDI ajoute qu'il faut laisser cela un laps de temps, puis choisir un seul numéro.

☞ Au niveau périscolaire, il y a eu de nombreuses inscriptions. Des aménagements seront certainement à prévoir, il faut attendre de voir. Il en est de même pour la cantine.

☞ La prochaine réunion de la commission sera le mercredi 7 septembre à 18h30.

#### **Commision vie associative (Bérangère BAERISWYL)**

☞ L'été s'est bien passé, pas de plaintes au sujet du bruit.

☞ Un dégât pendant la vogue : panneau des TPG arraché.

☞ La trésorerie impose de nouvelles procédures au sujet des subventions, il faudra établir des conventions.

☞ Un courrier sera adressé aux associations pour établir un planning.

#### **Commission Affaires sociales (Eliane DALLEMAGNE)**

☞ Cuisine en fête : repas à la maison de retraite les 23, 24 et 25 septembre, il y aura un reportage dans le petit challaisien. Anna DOUDOU ajoute que la commission s'est occupée du plan canicule avec les membres du CCAS. Ils ont distribué des brumisateurs et ont eu de nombreux remerciements.

#### **Affaires intercommunales (Pierre DUMAREST)**

☞ Intégration de Vesancy dans la communauté de communes : elle se fera le 1<sup>er</sup> juin 2013, la loi les y oblige. Sept communes dans le département sont dans ce cas là.

☞ Lecture du courrier par le Maire.

☞ Projet de barrage Conflan-Varambon : il y a eu une commission d'examen le 30 août 2011.

Christian JOLIE informe qu'une motion sera envoyée au Préfet en septembre.

Pierre DUMAREST dit qu'il faut retarder le projet de Conflan, il pourrait y avoir des fuites ou des problèmes. Ce mur (pour Varambon) ne doit pas être construit. Christian JOLIE dit qu'au vu des réticences, il y a eu un changement de stratégie. Ils essayent de faire accepter le projet de Conflan, pour faire passer ensuite celui de Varambon. Jean-Charles MORANDI demande s'il y aura une étude d'impact et qui va voter à la fin. Pierre DUMAREST lui répond que ce seront tous les maires concernés qui voteront. Il ajoute qu'on construit un projet en France pour alimenter Genève. Pierre DUMAREST s'interroge sur le fait de faire ce projet ici, dans une zone sismique, cela concernera 15 ha d'eau quand même. Jean-Charles MORANDI répond que cela rapporterait de l'argent à la société française. Christian JOLIE ajoute que cela détruirait une partie du Haut-Jura. Challex est ainsi indirectement concerné. Anna DOUDOU demande ce qu'il en est de l'état français. Jean-Charles MORANDI répond que l'état français pousse le projet car il revendrait de l'électricité. Pierre CUZIN dit que chacun est ainsi concerné par ce projet.

☛ Affaires culturelles : Christian JOLIE informe le Conseil municipal de la suite du Projet de mutualisation des écoles de musique du Pays de Gex. Le projet continue toujours, et après un rendez-vous en juillet pour fixer les prochaines dates de réunions de travail avec les responsables des écoles de musique, les thèmes porteront sur :

- la formation des professeurs, le 20 septembre 2011.
- la gestion des activités pédagogique, administrative et comptable, le 27 septembre 2011.
- la mise en réseau et le développement de projet commun, le 28 septembre 2011.

## DELIBERATIONS

### Délibération n°035-2011

#### **Objet : Décision budgétaire modificative n°3 (annule et remplace la DM n°2)**

Sur le rapport de Monsieur Pierre DUMAREST, Maire,

Suite à une erreur d'écriture sur la délibération n°34-2011 de juillet 2011 (DM n°2), nous devons reprendre une nouvelle décision. Ces écritures prennent actes des décisions d'achat d'une nouvelle lame à neige et de la revente de l'ancienne.

**En section d'investissement :** Le budget primitif prévoyait 12 000 € pour l'achat d'une lame à neige. Le Coût de la nouvelle lame est d'environ 19 400 €. Il est donc proposé d'ajouter les 7 400 € manquant à l'article 21578-000. Le chapitre 024 enregistre la revente de la lame pour la somme de 600 €.

En outre la Trésorerie nous demande de modifier l'imputation budgétaire du coût de l'enfouissement du réseau de télécommunication de la rue Saint-Maurice (un amortissement de cette dépense devra être prévu) : les 26 620 € sont à inscrire à l'article 20441, au lieu du 21538-362.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'apporter les modifications suivantes au budget primitif 2011 :

#### **Section d'investissement**

Article	Libellé	Dépenses	Recettes
024	Produit des cessions d'immobilisation		600
2111-315	Terrains nus – Réserve foncière	- 6 800	
21578-000	Autre matériel et outillage de voirie	7 400	
21538-362	Autres réseaux (mise en esthétique de la rue Saint Maurice)	- 26 620	
20441	Subvention d'équipement en nature – organisme public	26 620	

**Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à la majorité (4 voix contre, 10 voix pour et 1 abstention)**

**DIT** que la présente délibération annule et remplace la délibération budgétaire modificative n° 2 (délibération n°034-2011 du 4 juillet 2011) ;

**ACCEPTE** les modifications telles que présentées ci-dessus par Monsieur le Maire ;

**CHARGE** Monsieur le Maire de les appliquer.

**Débat :** Bérange BAERISWYL relève qu'elle a envoyé un mail pour que cette délibération soit différenciée en deux votes différents. Il ne doit pas y avoir deux délibérations en une. Rachel NABAFFA ajoute qu'au départ, il y avait bien deux délibérations différentes. Jean-Charles MORANDI explique que tout a été regroupé. Pierre DUMAREST dit qu'il faut faire attention à cela à l'avenir.

### Délibération n°036-2011

#### **Objet : Transfert de la compétence éclairage public au Syndicat intercommunal d'énergies de l'Ain**

Par courrier en date du 31 mai 2011, Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain me demande de proposer au vote de notre assemblée, le transfert ou non, de la compétence "Eclairage Public" au Syndicat. Cette démarche est consécutive au changement profond dont fait l'objet ladite compétence, en application des nouveaux statuts du Syndicat.

Aussi en la matière, il s'agit désormais d'un réel transfert de compétence. Le cas échéant, le Syndicat effectuera pour le compte des communes, les prestations telles que les travaux et la maintenance. Il prendra notamment en charge la fourniture d'énergie.

Le transfert de la compétence "Eclairage Public" au Syndicat, fera l'objet d'un audit contradictoire, qui permettra de définir un coefficient correcteur en minoration ou en majoration en fonction des consommations réelles des communes pour l'année complète précédente. Ainsi, pour la cotisation de 2012, correspondant à la 1<sup>ère</sup> année du nouveau système de cotisation, les consommations de 2010 seront prises en compte.

Il revient à notre conseil municipal de se prononcer sur l'éventuel transfert de cette compétence au Syndicat.

**Débat :** Pierre DUMAREST passe la parole à Jean-Charles MORANDI. Jean-Charles MORANDI explique que le total d'électricité consommée est de 13096.32€, avec l'échange systématique et les réparations, cela revient en tout à la commune 19034,57€. Si l'on donne la compétence au syndicat, cela nous reviendra à environ 14700€.

David PERAY demande si le syndicat ferait tout. Jean-Charles MORANDI répond que oui. Bérangère BAERISWYL demande si l'on choisit tout. Jean-Charles MORANDI et Pierre DUMAREST répondent que non, cela change en fonction des lieux. Rachel NABAFFA demande si le prix est fixe. Jean-Charles MORANDI répond que non, Sabine LAURENCIN avait fait le calcul. Le contrat n'a pas encore été reçu mais il ne faut pas trop attendre. Si on ne signe pas, il faudra lancer un appel d'offre pour quelqu'un qui fera l'entretien. Bérangère BAERISWYL dit qu'il ne faut pas donner d'argent avant d'avoir le contrat. Jean-Charles MORANDI répond que l'on aura des échanges systématiques. Pierre DUMAREST ajoute que si l'on vote contre, il y aura peut-être une incidence sur la mise en esthétique de Mucelle. David PERAY demande si c'est eux qui font l'enfouissement. Pierre DUMAREST et Jean-Charles MORANDI répondent que oui. Jean-Charles MORANDI ajoute que le Conseil municipal est le décideur. Bérangère BAERISWYL a peur que le point augmente et qu'il y ait majoration. Jean-Charles MORANDI dit que dans le cas présent la proposition nous arrange. Bérangère BAERISWYL dit que le Conseil municipal ne sait pas pourquoi il signe, le contrat n'est pas là.

**Le Conseil municipal et le Maire, Pierre DUMAREST décide de reporter cette délibération pour octobre. Il faudra voir le contenu du contrat avant de délibérer. La délibération est donc reportée et n'est plus à l'ordre du jour.**

#### **Délibération n°037-2011**

**Objet :** Mise en œuvre de la télétransmission des actes communaux au contrôle de légalité et gestion des certificats

Vu la loi N°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le décret n°2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2131-1, L 3131-1 et L 4141-1,

La commune a l'obligation de transmettre la plupart de ses actes (délibérations et arrêtés du maire) à la Préfecture en vue de l'exercice du contrôle de légalité. Actuellement cette transmission s'effectue par courrier, ce qui prend beaucoup de temps et peut retarder leur entrée en vigueur de plusieurs semaines.

Nous avons, maintenant, la possibilité d'effectuer cette transmission de manière dématérialisée, en déposant les actes sous forme de fichier, sur une plateforme agréée par les services de l'Etat. Pour garantir la valeur juridique de ces actes, ils doivent être signés électroniquement par le Maire.

Le Centre de gestion de l'Ain (=CDG01) a conclu un accord avec l'Association ADULLACT au terme duquel cette dernière met à disposition du CDG01 et de ses collectivités affiliées, le dispositif de télétransmission S<sup>2</sup>LOW-ACTES.

Il a donc été proposé à la commune d'avoir recours à ce dispositif. Pour ce faire, nous devons conclure une convention avec la Préfecture de l'Ain nous autorisant à télétransmettre nos actes, puis une autre convention avec le CDG01 pour l'utilisation du logiciel S<sup>2</sup>LOW-ACTES. Nous devons également acheter un certificat numérique auprès de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ain (représentante de Chambersign), au prix de 120 €.

**Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité,**

DECIDE de procéder à la télétransmission des actes au contrôle de légalité ;

DONNE leur accord pour que la collectivité accède aux services de S<sup>2</sup>LOW proposés par l'ADULLACT pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de l'égalité ;

AUTORISE le Maire à signer électroniquement les actes télétransmis ;

DONNE leur accord pour que le Maire signe la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la préfecture de l'Ain, représentant l'Etat à cet effet ;

DONNE leur accord pour que le Maire signe le contrat de souscription entre la collectivité et Chambersign pour la délivrance des certificats numériques ;

DESIGNE Madame Charlotte BREUILH, secrétaire de mairie, en qualité de responsable de la télétransmission.

#### **Délibération n°038-2011**

## **Objet : Transfert du Point Poste à l'Auberge de la Treille**

Suite à la fermeture du bureau de Poste en 2006, la Maison de retraite Les Cyclamens avait accepté d'organiser un Point Poste dans ses locaux. Il avait cependant été convenu que l'Auberge communale accueillerait ce service dès son ouverture. Après discussion avec la Poste, et accord de la Maison de retraite, le nouveau Point Poste pourrait ouvrir le 1<sup>er</sup> octobre 2011.

Le Conseil municipal doit formellement donner son accord pour ce transfert.

**Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à la majorité (14 voix pour et 1 contre),**

**APPROUVE** le transfert du Point Poste à l'Auberge de la Treille, située 35-41 rue de la Treille à Challex.

## **Débat :**

Pierre DUMAREST explique qu'il a rencontré le directeur de la Poste de Ferney-Voltaire, le changement se fera pour début octobre. Bérangère BAERISWYL demande quels seront les horaires d'ouverture. Eliane DALLEMAGNE dit qu'il faudra gérer cela. Pierre CUZIN dit qu'en effet, pour l'instant, selon les jours, il y a la queue. Christian JOLIE demande quelles dates il faudra noter dans le petit chalaisien. Pierre DUMAREST dit qu'il faudra mettre « début octobre ».

## **Délibération n°39-2011**

**OBJET : Construction d'une salle des fêtes, approbation du cahier des charges pour la consultation des maîtres d'œuvre - architectes.**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code des marchés publics, notamment les articles 28 et 35,

Sur le rapport de Madame Patricia ALTHERR :

La commune est propriétaire de parcelles de terrain au lieudit Sanfely, destiné à recevoir des équipements à vocation sportive et socio-culturelle.

La commission étudie depuis quelques mois un projet de construction de salle des fêtes dans ce secteur. Avec l'aide du Maître d'ouvrage délégué, nous avons rédigé le programme de construction qui devra permettre de sélectionner un architecte qui élaborera le projet détaillé.

Le projet envisagé est le suivant : la construction d'un bâtiment d'environ 1 054 m<sup>2</sup>, comprenant une partie salle de spectacle (avec la scène, les coulisses, le local traiteur, le bar, des rangements,...), des locaux associatifs (notamment une salle de danse-gymnastique, une salle de musique et de chant, différents locaux de rangement pour les associations).

L'architecte devra proposer un projet qui s'intégrera dans le paysage bâti et naturel environnant.

L'enveloppe d'investissement envisagée serait de 1 590 000 € hors taxes.

En conséquence, le maire propose au Conseil d'approuver le cahier des charges pour la mission de maîtrise d'œuvre en vue de la consultation des architectes.

**Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité ( 14 voix pour et 1 abstention),**

**APPROUVE** le cahier des charges de la mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une salle des fêtes ;

**AUTORISE** le maire à lancer la procédure de consultation en vue de la sélection d'un maître d'œuvre.

**Débat :** Pierre DUMAREST demande s'il y a des questions à poser sur ce document. Frédéric PERICARD demande s'il y aura des accès à la scène par l'extérieur. Eliane DALLEMAGNE répond que oui, mais y aura-t-il une servitude de passage ? Pierre DUMAREST répond que oui. Pierre CUZIN demande s'il y aura 120m<sup>2</sup> séparés de cette salle car on ne pourra plus déplacer la salle, on bloque le système, le hall et le bar séparent cette salle comme on le voit dans le synoptique. En fait, on bloque l'extension. Rachel NABAFFA pense qu'il vaudrait mieux mettre les deux salles. Patricia ALTHERR ajoute que les différentes flèches ne symbolisent pas différents couloirs, c'est juste pour une jonction entre les salles. Il n'est pas question que tout le monde rentre à tout bout de champs dans la salle de spectacle. Pierre CUZIN dit que s'il y a une extension dans 20 ans, cela sera difficile. Pierre DUMAREST dit qu'avec l'architecte, lors des plans, on pourra en discuter, le potentiel de la salle des fêtes est important. Tout le monde s'accorde pour dire que le synoptique est clair et que c'est du bon travail. Patricia ALTHERR ajoute qu'il ne faudra pas hésiter à envoyer un message, il peut y avoir des choses auxquelles la commission n'a pas pensé. Patricia ALTHERR précise que les différentes salles n'ont pas été attribuées. Bérangère BAERISWYL explique que chaque association aura ses propres rangements. Christophe BRULHART demande s'il y aura des rangements sous la scène. Pierre DUMAREST et David PERAY expliquent que ce n'est pas interdit, c'est à voir. Frédéric PERICARD dit qu'il faut un potentiel de salles pour des futures associations. Patricia ALTHERR répond qu'il n'y aura pas d'autres salles car le projet est tenu par une enveloppe. Frédéric PERICARD dit qu'il faudra une salle

pour ranger. Pierre DUMAREST ajoute qu'on en est déjà à 1054m2 et Bérangère BAERISWYL ajoute qu'il y a déjà beaucoup d'associations. Anna DOUDOU demande à quoi sert le local technique page 14. Eliane DALLEMAGNE répond que c'est le local électrique. Christophe BRULHART demande si l'on est sûr du parquet dans la salle de spectacle. Patricia ALTHERR explique qu'il faut du parquet pour les danseurs. Pierre DUMAREST dit que l'on verra avec les architectes ce qui est le mieux dans le temps. Frédéric PERICARD demande si la Grappe pourra continuer à cuisiner. Pierre DUMAREST répond que ce sera possible mais avec du matériel électrique. Christophe BRULHART s'interroge sur le rangement du mobilier sous la scène. Pierre DUMAREST explique que ces rangements seront de la classe Mo, il faudra faire attention et voir avec la commission sécurité pour des aménagements anti feu. Frédéric PERICARD dit qu'il faudra par exemple des chaises en aluminium. Patricia ALTHERR répond que tout un groupe travaille actuellement dessus avec l'aide de la SEMCODA pour d'éventuelles corrections.

Christian JOLIE ajoute qu'il est pour le projet, mais qu'il est contre le fait de lancer la procédure. Il pense qu'il faut présenter ce programme détaillé aux associations et aux habitants avant de lancer la procédure. Il faudrait aussi expliquer pourquoi on n'a pas forcément été dans le sens de certaines associations.

#### **Questions diverses :**

Patricia ALTHERR demande ce qu'il en est des chiens et des aboiements, elle veut savoir si de nouvelles lettres ont été reçues. Jean-Charles MORANDI informe que des lettres des habitants de la rue St Maurice ont été reçues à propos des déjections. Patricia ALTHERR explique qu'il faudra répondre par écrit que l'on considère leurs demandes. Pierre DUMAREST informe qu'il a reçu un mail de Mr LARCHE qui est présent dans le public ce jour même. Au sujet des chiens, le procureur a été saisi, l'affaire est en cours, il n'y a pas encore eu de réponses. Depuis 2005, rien n'a été fait ; il y a pourtant eu des interventions auprès de la gendarmerie sur cet élevage de chiens clandestin. Pierre DUMAREST a passé un appel le 29 août 2011, il a été averti de la période où il faudra aller au tribunal pour cette affaire. Frédéric PERICARD dit que le maire de Thoiry pense lui aussi que le problème des déjections canines devient intolérable. C'est la même chose dans les vignes, il faudrait que la police municipale donne des contraventions.

Frédéric PERICARD s'exprime à propos du circuit des TPG. Il pense qu'il est mal adapté et qu'il sera impossible à déneiger. Il faudrait modifier le tracé avant les premières neiges. Jean-Charles MORANDI répond que ce tracé se fera jusqu'en décembre 2012. Frédéric PERICARD ajoute que les horaires de la ligne ne sont pas respectés. Jean-Charles MORANDI répond que cela a été transmis, la personne responsable a été licenciée. Frédéric PERICARD note aussi de l'avance dans les horaires d'été qui ont fait louper le bus à des personnes de la Plaine. Jean-Charles MORANDI explique qu'il faut, dans ce cas, noter, le jour, la date et l'heure pour pouvoir transmettre les informations car cela est inadmissible. Frédéric PERICARD dit que le tracé ne devrait pas posséder de boucle. Jean-Charles MORANDI dit que cela a été fait dans un sens d'équilibre et d'économie pour couvrir tout le village. La période d'essai est de deux années. Le bus possèdera des chaînes automatiques, ils sont équipés pour la neige. Bientôt on connaîtra le nombre d'usagers. Patricia ALTHERR ajoute qu'il est dommage qu'à 16H30 le bus monte à vide, il pourrait repasser par les arrêts. Il est aussi anormal de ne pas pouvoir acheter un billet dans le bus en journée.

David PERAY explique qu'il y a un problème de pass au niveau des vestiaires du foot, cela fait deux fois que l'on n'arrive pas à les ouvrir. Pierre DUMAREST pense que des barillets ont été changés. David PERAY soulève aussi le problème des détecteurs de mouvements.

Rachel NABAFFA revient sur le problème du nom de la traboule, elle pense que « la traboule de l'étable » serait plus justifié. Pierre CUZIN informe qu'avant c'était la maison des douaniers.

Rachel NABAFFA demande des informations à propos du vol qui a eu lieu dans la commune. Jean-Charles MORANDI lui répond que le vol a eu lieu de jour, sans effraction, 4 outils ont été volés, 2 factures ont été retrouvées. L'assurance ne fonctionnera pas. Frédéric PERICARD dit que les portes sont toujours ouvertes. Bérangère BAERISWYL demande s'il y a eu des sanctions pour les employés. Claude CHAPPUIS dit que c'est le patron le responsable. Bérangère BAERISWYL dit qu'elle ne votera plus d'achats de matériels.

---

**Prochaine réunion du Conseil le 3 octobre à 19h30.**

**La séance est levée à 23h22.**